

Bonjour à tous

❖ **A Pont du Gard**, alors que je vous présentais les modifications à mettre en place dans le cadre du règlement transitoire de la FEI, une information de dernière minute, émanant de sources officielles, ont interrompu mon exposé. Elle mentionnait que les qualifications acquises précédemment restaient valides et que rien ne changerait en 2009.

Cette information a été dénoncée les jours suivants par la FEI, et a, en cela, donné raison à ma présentation initiale. Ce quiproquo, que je regrette, n'a évidemment pas changé le cours de l'histoire dirigée d'une main quelque peu rigide par la FEI.

Cette mise au point étant faite il me semble utile de vous apporter quelques informations sur le règlement FEI, en particulier son règlement transitoire, et les actions officielles qui ont été conduites par la FFE et moi-même jusqu'à ce jour pour le rendre plus adapté à sa fonction.

❖ **Les règlements FFE et FEI 2009**

- Il y a deux ans la FFE a accepté d'organiser dans sa globalité, à ma demande, un grand forum international de l'endurance à Paris. Quarante pays se sont retrouvés à ce grand rendez-vous ce qui m'a permis, soutenu par plusieurs pays européens, de démontrer la qualité et l'intérêt du règlement français.
- Ensuite, pendant une année, j'ai défendu ces valeurs au sein de la commission FEI et de la « Task Force » chargée de réfléchir au nouveau règlement et de proposer une rédaction.
- De ce forum et de ce travail en profondeur est né le nouveau règlement FEI, lequel reprend, pour l'essentiel, la réglementation française.
- Pour se rapprocher au plus près de ce nouveau règlement FEI, et dans l'intérêt des cavaliers en particulier, et du sport en général, nous avons apporté à notre propre règlement des modifications qui ont été acceptées par Pascal Dubois, à savoir :
 - Allongement à 24 mois de la durée de qualification des chevaux, à l'identique du nouveau règlement FEI.
 - Reconnaissance par la FFE des CEI1* comme épreuve qualificative au même titre qu'une épreuve amateur 1 grand prix, ce qui permettra ensuite de poursuivre sur les circuits CEN et CEI.

❖ **Le règlement transitoire**

- Celui-ci, mis en place par la FEI, est évidemment inacceptable car il remet en cause les qualifications acquises en 2008, et il ne reconnaît pas les qualifications acquises sur les épreuves CEN.

De plus la publication très tardive de ce règlement n'a pas permis aux fédérations d'alerter à temps la FEI sur les défauts de ce règlement, ni de répondre à ses exigences par la mise en place de moyens adaptés.

- Il est vrai que seuls les pays bien organisés utilisant largement le circuit CEI sont les plus pénalisés par ces mesures transitoires. Ces pays dont la France, se retrouvent assez isolés dans le concert international pour faire entendre leurs voix. Les autres

pays utilisant surtout des circuits nationaux sont peu pénalisés et ne rencontrent pas de réelles difficultés pour prendre en compte ces nouvelles dispositions.

❖ **Peut-on assouplir le règlement transitoire**

- Avec le soutien de la FFE, j'ai tenté avec conviction de convaincre la FEI et sa commission endurance, dont je fais pourtant partie, du bienfait de nos propositions qui visaient un passage en douceur du règlement 2008 au règlement 2009 sans léser aucune nation. Chacune de ces tentatives s'est soldée par un échec pour des raisons et prétextes divers et variés.
- La FFE a alors, fort judicieusement, jugé utile d'appuyer mes propos par l'envoi d'une lettre ouverte à la FEI et à diverses nations. Je remercie tout particulièrement Dominique Faye pour cette action forte, son précieux soutien depuis le début et en particulier auprès du secrétaire général de la FEI.
- Après plusieurs entretiens téléphoniques j'ai rencontré Ian Williams il y a quelques jours, et je lui ai fait part de mes propositions qui, cette fois, ont semblé retenir son attention. Cette semaine je lui ai confirmé par courrier l'essentiel de notre conversation. Je lui demande de reconnaître les qualifications CEI obtenues en 2007 et 2008 à un niveau identique, ainsi que les qualifications CEN à un niveau qui reste à définir mais qui doit rester au plus proche des qualifications retenues par chaque pays pendant les deux dernières années.

La lettre de la FFE mentionnée ci-dessus a favorisé cette discussion et m'a aidé à motiver les fédérations étrangères concernées qui vont maintenant, on peut l'espérer, intervenir à nos côtés.

- Le 10 mars prochain la FFE organise à Deauville une grande réunion qui rassemblera les nations des groupes I et II de la FEI soit l'Europe toute entière. A la demande de la FFE j'irai exposer devant cette assemblée les difficultés qu'engendre le règlement transitoire dans sa présentation actuelle, et présenter les solutions adéquates indispensables.

❖ **En conclusion**

J'ose espérer que ces multiples actions déclenchées depuis maintenant trois semaines, renforcées ces derniers jours, et qui auront comme point d'orgue la réunion du 10 mars, aboutiront à un nouveau règlement transitoire qui prendra en compte la plupart de nos propositions pour le plus grand bien de tous dans toutes les nations intéressées par l'endurance.

Bien cordialement

Le 21 février 2009

Jean-Louis Leclerc